

Les atteintes « anti-LGBT+ » enregistrées par les forces de sécurité augmentent de 3 % en 2022

En 2022, les services de police et de gendarmerie ont enregistré 4 040 atteintes « anti-LGBT+ » : 2 420 crimes ou délits et 1 620 contraventions sur l'ensemble du territoire français. Les atteintes « anti-LGBT+ » sont en légère hausse en 2022 (+3 %). L'augmentation des crimes ou délits « anti-LGBT+ » enregistrés sur un an (+13 % par rapport à 2021) est compensée en partie par la baisse des contraventions (-9 %). Depuis 2016, les actes « anti-LGBT+ » enregistrés ont fortement augmenté : +129 % pour les crimes et délits et +115 % pour les contraventions.

Le dépôt de plainte reste néanmoins encore marginal parmi les victimes d'atteintes « anti-LGBT+ » : 20 % des victimes de menaces ou violence et seulement 5 % des victimes d'injures selon l'enquête *Cadre de vie et sécurité* (en moyenne entre 2012 et 2018). Ces atteintes « anti-LGBT+ » enregistrées prennent majoritairement la forme d'injures ou de diffamations (57 %). Le harcèlement et les atteintes à caractère sexuel représentent respectivement 5 % et 2 % des crimes ou délits (un peu moins de 200 infractions).

Elles sont commises, pour plus de la moitié, dans des agglomérations de plus de 200 000 habitants (56 %). L'agglomération parisienne concentre 7,3 atteintes « anti-LGBT+ » enregistrées pour 100 000 habitants et les villes de plus de 200 000 habitants 8,1 atteintes enregistrées pour 100 000 habitants. Au sein de l'agglomération parisienne, c'est à Paris que les infractions « anti-LGBT+ » enregistrées sont les plus fréquemment commises : 400 au total, soit 18,5 pour 100 000 habitants.

Les crimes ou délits « anti-LGBT+ » enregistrés touchent majoritairement les hommes (72 % en 2022) et les jeunes de moins de 30 ans (52 %). Plus de la moitié des victimes subissent des crimes ou délits dans des lieux publics en 2022. Les mis en cause pour ces crimes ou délits sont aussi majoritairement des jeunes hommes : 35 % ont moins de 20 ans, dont 11 % ont moins de 15 ans ; 83 % sont des hommes. Parmi les auteurs présumés 20 % ont plus de 50 ans, soit une part supérieure à celle constatée parmi les auteurs présumés pour le reste de la délinquance.

En 2022, les services de police et de gendarmerie ont enregistré 2 420 crimes ou délits « anti-LGBT+ » (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers, intersexes et autres personnes se reconnaissant dans d'autres orientations sexuelles ou identités de genre) et 1 620 contraventions sur l'ensemble du territoire français pour un total de 4 040 atteintes au cours de l'année (*Figure 1*). Ce sont des infractions relevées par les forces de sécurité à la suite d'une plainte déposée par les victimes, d'un signalement, d'un témoignage, d'un flagrant délit,

d'une dénonciation, ou sur l'initiative des services de sécurité (*Encadré*). Or, le dépôt de plainte est une démarche encore très peu effectuée par les victimes : environ 20 % des victimes de menaces ou violences « anti-LGBT+ » et seulement 5 % des victimes d'injures « anti-LGBT+ » déclarent avoir porté plainte en moyenne sur la période 2012-2018, selon l'enquête *Cadre de vie et sécurité* (Tir, 2022)¹. La photographie présentée dans cette étude ne retranscrit donc que la partie des atteintes « anti-LGBT+ » portées à la connaissance des services.

1. Selon cette même enquête on comptabilise chaque année 7 000 victimes de violences à caractère « anti-LGBT+ » parmi les personnes âgées de 14 ans ou plus. Les menaces et les injures « anti-LGBT+ » ont concerné en moyenne chaque année respectivement 25 000 et 160 000 personnes.

Mise en garde : Par commodité, on parle de victimes ou d'atteintes « anti-LGBT+ », qui est la dénomination utilisée notamment par la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT+ (DILCRAH).

En 2022, le nombre d'actes « anti-LGBT+ » enregistrés augmente de 3 %

Le nombre de crimes ou délits en 2022 est en augmentation de 13 % par rapport à 2021 (Figure 1). Dans le même

temps, pour la première fois depuis 2016, le nombre de contraventions pour des actes « anti-LGBT+ » diminue (-9 %), de sorte que la croissance du nombre total d'atteintes « anti-LGBT+ » enregistrés est de 3 % en 2022. Cette baisse des contraventions n'est pas propre aux atteintes « anti-LGBT+ », on recense une diminution similaire pour les atteintes à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux (Bernardi, 2023). Cela pourrait traduire une qualification à la hausse des atteintes « anti-LGBT+ » plus systématiquement enregistrées en crimes ou délits plutôt qu'en contraventions.

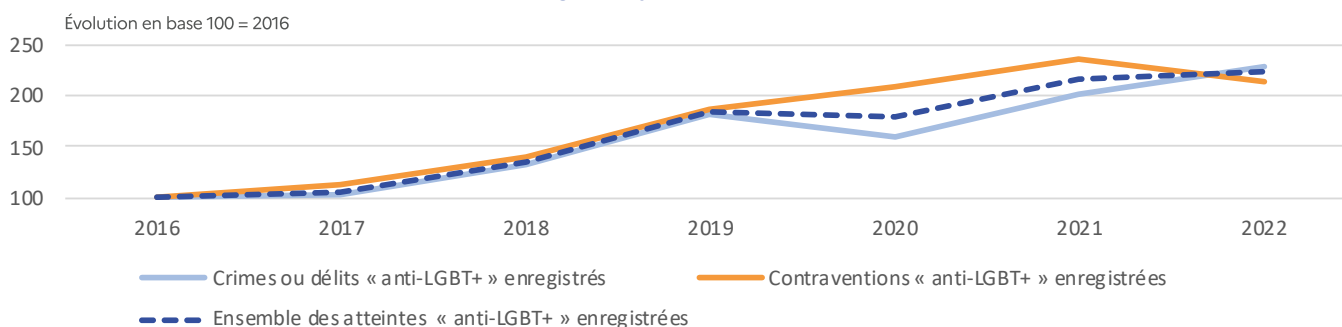
Entre 2016 et 2021, les contraventions enregistrées par les services de sécurité en lien avec l'orientation sexuelle

Figure 1 – Atteintes « anti-LGBT+ » enregistrées par les forces de sécurité

Nombre d'atteintes « anti-LGBT+ » enregistrées par les forces de sécurité entre 2020 et 2022, et évolution 2021-2022 (en %)

	2022	2021	2020	Évolution 2022-2021
Crimes ou délits « anti-LGBT+ »	2 420	2 140	1 680	13 %
Contraventions « anti-LGBT+ »	1 620	1 780	1 580	-9 %
Ensemble des atteintes « anti-LGBT+ »	4 040	3 920	3 260	3 %

Évolution des atteintes « anti-LGBT+ » enregistrées par les services de sécurité de 2016 à 2022 (base 100 = 2016)



Note : le nombre d'infractions a été arrondi à la dizaine.

Lecture : 4 040 atteintes « anti-LGBT+ » sont ainsi enregistrées en 2022. Entre 2021 et 2022 elles ont augmenté de 3 %. Par rapport à 2016, le nombre de crimes ou délits « anti-LGBT+ » a augmenté de 129 % et les contraventions de 115 % en 2022.

Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques des infractions enregistrées par la police et la gendarmerie de 2016 à 2022.

Encadré

Dans le cadre de leur activité judiciaire, les services de police et de gendarmerie nationales sont amenés à rédiger des procédures relatives à des crimes, délits ou contraventions, avant de les transmettre à l'autorité judiciaire qui est susceptible de les requalifier par la suite. Ces crimes, délits ou contraventions ont pu être constatés suite à une plainte déposée par une victime, à un signalement, un témoignage, un flagrant délit, une dénonciation, etc., mais aussi sur l'initiative des forces de sécurité.

Cette étude exploite principalement ces données enregistrées par la police et la gendarmerie nationales notamment les bases statistiques infractions, victimes et mis en cause du SSMSI (voir site Interstats du SSMSI pour une description de ces bases).

Les crimes ou délits commis en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre (« anti-LGBT+ »), réelle ou supposée, sont repérés dans les procédures de deux façons :

- soit par la qualification pénale de l'atteinte qui mentionne explicitement la circonstance aggravante de commission en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre de la victime ;
- soit par l'intermédiaire de variables supplémentaires décrivant le mobile de l'auteur, tel qu'il a été enregistré lors de la plainte : par exemple « homophobie » ou « orientation sexuelle ».

Les contraventions « anti-LGBT+ » sont repérées uniquement avec la qualification pénale.

Les victimes ou mis en cause sont comptés autant de fois qu'ils sont associés à des crimes ou délits « anti-LGBT+ » distincts, qu'il s'agisse d'infractions principales ou secondaires. Ainsi, 23 % des victimes d'actes « anti-LGBT+ » enregistrées sont comptabilisées dans le cadre d'infractions secondaires. Cette part s'élève à 32 % pour les mis en cause.

Les données issues de la délinquance enregistrée sont complétées par les résultats de l'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité » conduite de 2007 à 2021 par l'Insee, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) [jusqu'à sa disparition fin 2020] et le SSMSI (depuis sa création fin 2014). Cette enquête est représentative des personnes âgées de 14 ans ou plus résidant en ménage ordinaire en France métropolitaine et permet d'identifier le caractère « anti-LGBT+ » des atteintes subies. En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'enquête *Cadre de vie et sécurité* n'a pas pu être menée à bien en 2020 (sur les atteintes subies en N-1 donc en 2019). Par conséquent, les indicateurs présentés dans cette publication n'ont pas pu être actualisés depuis la précédente contribution, en l'attente des résultats du nouveau dispositif d'enquête de victimation (Vécu et ressenti en matière de sécurité, VRS) conduit par le SSMSI depuis 2022 et qui permettra pour la première fois des analyses infranationales de la victimation subie.

réelle ou supposée de la victime ont cependant connu une forte progression (+136 %, soit +19 % en moyenne par an) malgré le contexte sanitaire lié au Covid-19 (+12 % entre 2020 et 2021, après +34 % entre 2019 et 2020). Au cours de la même période, le nombre de crimes ou délits « anti-LGBT+ » enregistrés par les services de police et de gendarmerie nationales a doublé (+103 %, soit +15 % en moyenne par an). En 2020, pendant la crise sanitaire, ils avaient reculé de 13 %.

Plus de la moitié des actes « anti-LGBT+ » enregistrés sont des diffamations ou injures

En 2022, 36 % des crimes ou délits à caractère « anti-LGBT+ » (Figure 2) sont des diffamations ou injures, soit près de 880 infractions enregistrées par les services de sécurité. Viennent ensuite les atteintes physiques non sexuelles (22 %), et les menaces (20 %). Le harcèlement et les atteintes à caractère sexuel en représentent une part plus faible : respectivement 5 % et 2 % des crimes ou délits soit un peu moins de 200 infractions.

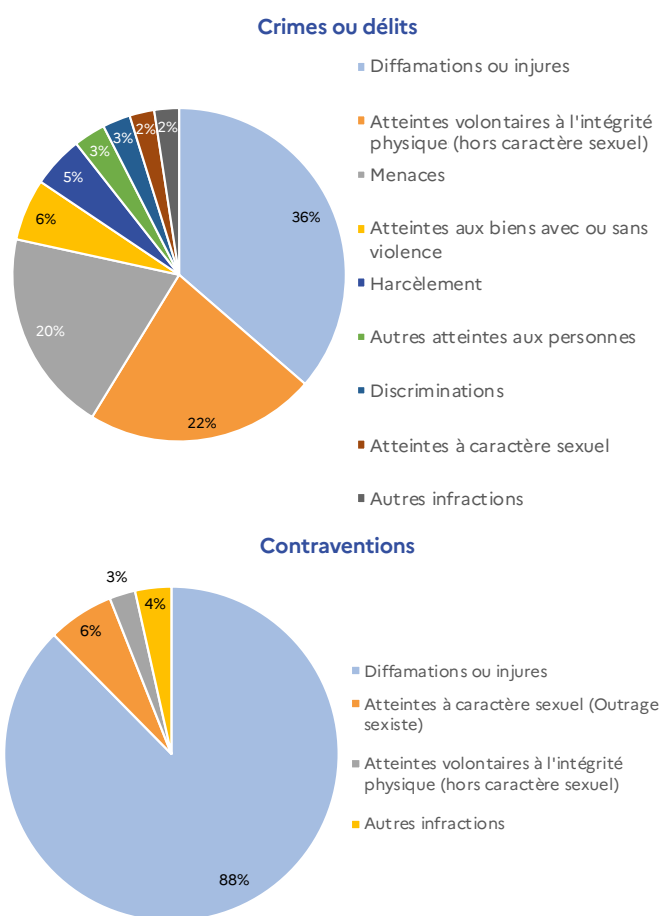
Certaines atteintes « anti-LGBT+ » sont encore plus rares : il est alors nécessaire de cumuler plusieurs années afin de les décrire plus précisément. Ainsi, entre 2016 et 2022, on comptabilise 5 homicides identifiés à caractère « anti-LGBT+ ». Parmi les violences sexuelles enregistrées, 98 viols ont été recensés sur cette même période (soit moins de 1 % des infractions).

Sur le champ des contraventions enregistrées par la police et la gendarmerie nationales, les injures représentent la majorité des infractions relevées en 2022 (88 %, soit environ 1 400 contraventions).

Une surreprésentation des infractions commises dans les communes de plus de 200 000 habitants

En 2022, les services de sécurité ont recensé 6 infractions enregistrées pour 100 000 habitants sur l'ensemble du territoire français en moyenne (Figure 3). L'agglomération parisienne et les communes de plus de 200 000 habitants concentrent 56 % des actes « anti-LGBT+ » enregistrés par les services de sécurité alors que ces unités urbaines représentent 43 % de la population française. L'agglomération parisienne concentre ainsi 7,3 atteintes « anti-LGBT+ » enregistrées pour 100 000 habitants et les villes de plus de 200 000 habitants 8,1 atteintes enregistrées pour 100 000 habitants. Les communes rurales demeurent très sous-représentées s'agissant des actes « anti-LGBT+ » enregistrés en 2022 : on y recense 3,0 atteintes pour 100 000 habitants. La répartition des atteintes dans les autres types d'unités urbaines varie de 4,6 à 5,9 atteintes pour 100 000 habitants, soit un niveau en dessous ou proche de la moyenne nationale. L'analyse de la répartition territoriale des crimes ou délits « anti-LGBT+ » doit néanmoins être effectuée avec précaution. En effet, les disparités observées

Figure 2 – Répartition des infractions « anti-LGBT+ » enregistrées par les forces de sécurité en 2022



Lecture : En 2022, les diffamations ou injures représentent 36 % des crimes ou délits « anti-LGBT+ » enregistrés et 88 % des contraventions « anti-LGBT+ ».

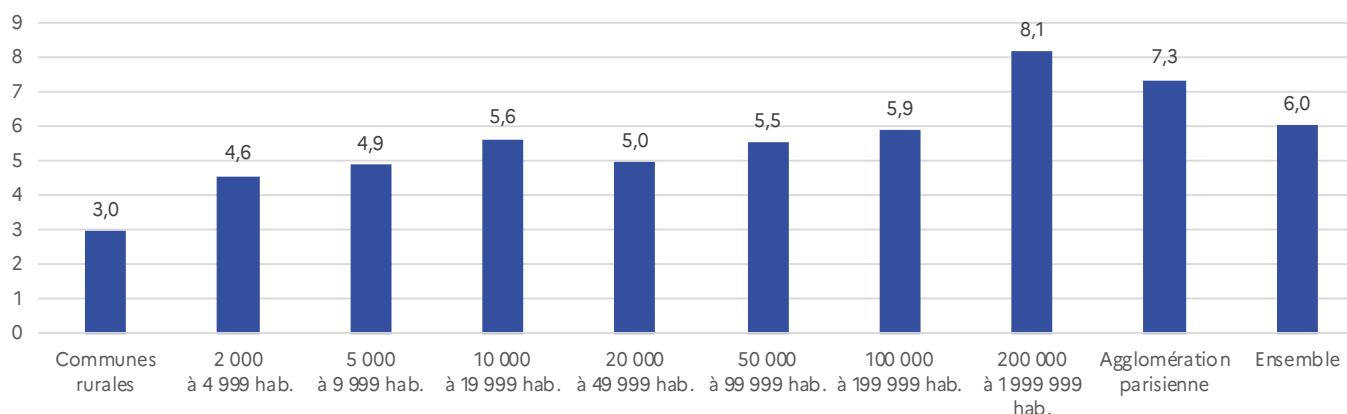
Champ : France.
Source : SSMSI, base statistique des infractions enregistrées par la police et la gendarmerie en 2022.

peuvent dépendre des différences de comportement de dépôt de plainte pour ce type d'atteintes selon le type d'unité urbaine. Par ailleurs, hormis quelques départements ou régions, il n'existe pas de disparités territoriales durables et significatives concernant les actes « anti-LGBT+ » enregistrés par la police et gendarmerie nationales².

Néanmoins, en 2022, l'Île-de-France enregistre un taux supérieur à la moyenne nationale (6,9) au même titre que la Corse (7,2) mais cette dernière ne recense que très peu d'infractions (Figure sur le site Interstats). Au sein de l'Île-de-France c'est à Paris que les infractions « anti-LGBT+ » sont les plus fréquemment enregistrées : 400 au total, soit 18,5 pour 100 000 habitants. Enfin, les Pays de la Loire et la Normandie enregistrent les taux les plus bas (respectivement 3,8 et 4,2 atteintes pour 100 000 habitants). Les départements ou régions d'outre-mer (DROM) enregistrent un taux inférieur à la moyenne nationale : 4,1 atteintes « anti-LGBT+ » pour 100 000 habitants.

2. Les modèles statistiques ne permettent pas d'observer une hétérogénéité suffisamment importante entre les départements ou les régions. Par conséquent, des cartes départementales ou régionales ne sont pas présentes dans ce document.

Figure 3 – Nombre d’infractions « anti-LGBT+ » enregistrées par les forces de sécurité en 2022 par taille d’unité urbaine pour 100 000 habitants



Lecture : En 2022, on comptabilise 8,1 atteintes « anti-LGBT+ » enregistrées pour des unités urbaines de 200 000 à 1 999 999 habitants.

Champ : France.

Sources : SSMSI, base statistique des infractions enregistrées par la police et la gendarmerie en 2022 ; Insee, populations légales, recensement de la population 2020 (pour Mayotte recensement de la population 2017).

Figure 4 – Nombre de victimes « anti-LGBT+ » enregistrées par les forces de sécurité

	2022	2021	2020	Évolution 2021-2022
Crimes ou délits « anti-LGBT+ »	2 560	2 210	1 812	13 %
Contraventions « anti-LGBT+ » (périmètre de la police nationale)	950	1 000	900	-4 %
Contraventions « anti-LGBT+ » (périmètre de la gendarmerie nationale)	nd	nd	nd	nd

Note : Le nombre de victimes a été arrondi à la dizaine ; nd : Les informations sur les caractéristiques des victimes (comme celles des mis en cause) ne sont pas centralisées pour les contraventions sur le périmètre de la gendarmerie nationale. Les bases statistiques victimes utilisées dans la suite de la publication (et des mis en cause) portent sur les crimes ou délits uniquement.

Lecture : entre 2021 et 2022 les victimes de crimes ou délits « anti-LGBT+ » enregistrées ont augmenté de 13 %. 2 560 personnes sont victimes de crimes ou délits « anti-LGBT+ » en 2022.

Champ : France.

Source : SSMSI, bases statistiques des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie entre 2020 et 2022.

En 2022, 2 560 victimes enregistrées pour crime ou délit « anti-LGBT+ »

Sur le champ infractionnel des crimes ou délits « anti-LGBT+ », les services de sécurité ont enregistré 2 560 victimes en 2022, soit une hausse de 13 % par rapport à 2021 (Figure 4). Pour ce qui concerne le champ infractionnel des contraventions, 950 victimes sont identifiées sur le seul périmètre de la police nationale, les données sur les victimes et mis en cause pour la gendarmerie nationale n'étant pas centralisées à ce jour.

En 2022, plus de la moitié des victimes de crimes ou délits (55 %) enregistrées les ont subies dans des lieux publics : 33 % sur la voie publique, 14 % dans des lieux ouverts au public et 9 % dans des services publics (Figure 5). Les données de 2021 révèlent moins d'infractions commises dans des lieux publics (48 %), sans doute en lien avec les restrictions de circulation encore en vigueur du fait du contexte sanitaire.

La part des victimes enregistrées pour crime ou délit « anti-LGBT+ » commis via les réseaux sociaux ou téléphoniques est légèrement en baisse en 2022, par rapport à 2021 (7 % au lieu de 9 % en 2021). Celle relative aux habitations individuelles ou collectives est passée de 24 % en 2021 à 20 % en 2022 (sans doute également du fait du contexte sanitaire).

Les jeunes et les hommes sont davantage victimes de crimes ou de délits « anti-LGBT+ » enregistrés

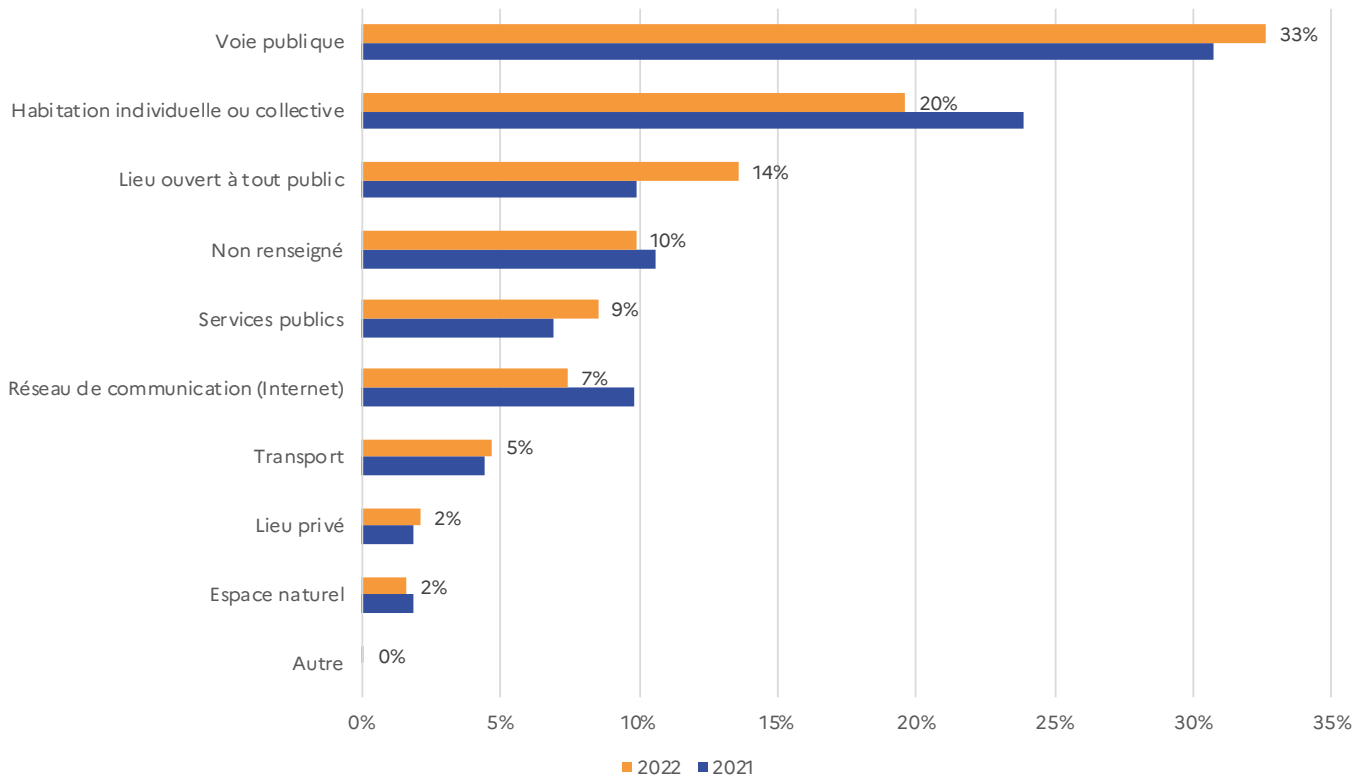
52 % des victimes de crimes ou délits « anti-LGBT+ » enregistrées ont moins de 30 ans, dont 30 % entre 20 et 29 ans, 15 % entre 15 et 19 ans et 7 % moins de 15 ans, alors que les moins de 30 ans ne représentent que 34 % de la population et 32 % de l'ensemble des victimes de crimes ou délits enregistrés (Figure 6).

Parmi les plus jeunes (moins de 15 ans) on comptabilise près de 370 victimes en 2022. Mais toutes les tranches d'âges sont concernées par les actes à caractère « anti-LGBT+ » enregistrés : 21 % des victimes ont entre 30 et 39 ans, 9 % entre 50 et 59 ans et 1 % ont 70 ans ou plus.

Les crimes ou délits à caractère « anti-LGBT+ » touchent également majoritairement les hommes (proportion qui oscille entre 72 et 76 % entre 2016 et 2022). 1 790 hommes et 690 femmes en 2022 ont ainsi été victimes enregistrées d'un crime ou d'un délit « anti-LGBT+ ».

Sur le seul périmètre de la police nationale, les victimes d'infractions « anti-LGBT+ », ayant donné lieu à des contraventions, ont un profil assez proche de celles associées aux crimes ou délits. En 2022, 77 % des victimes « anti-LGBT+ » ayant donné lieu à des contraventions sont des hommes. Elles sont cependant un peu plus âgées : 59 % d'entre elles ont plus de 30 ans en 2022, contre 48 % pour les crimes ou délits (Figure sur site Interstats).

Figure 5 – Répartition des victimes enregistrées de crimes ou délits « anti-LGBT+ » par type de lieu de commission en 2022 et 2021

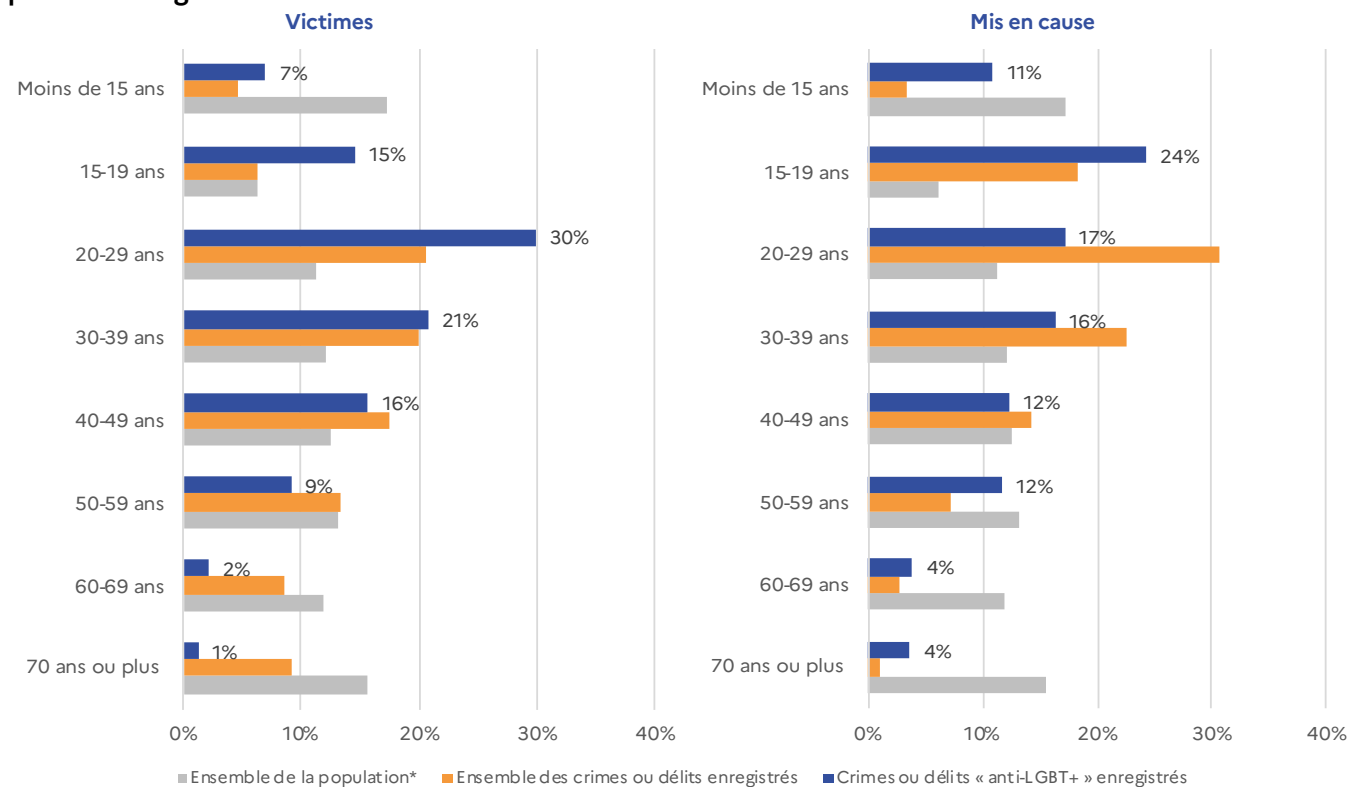


Lecture : En 2022, 33 % des victimes de crimes ou délits « anti-LGBT+ » enregistrées ont subi les faits sur la voie publique.

Champ : France, victimes de crimes ou de délits.

Source : SSMSI, bases statistiques des victimes de crimes ou délits enregistrées par la police et la gendarmerie en 2021 et 2022.

Figure 6 – Répartition des victimes et mis en cause enregistrés de crimes ou délits « anti-LGBT+ » par classe d'âge en 2022



Note : * au 1^{er} janvier 2023.

Lecture : En 2022, 30 % des victimes de crimes ou délits « anti-LGBT+ » enregistrées ont entre 20 et 29 ans. 17 % des mis en cause pour crimes ou délits « anti-LGBT+ » relèvent de la même tranche d'âge.

Champ : France, victimes et mis en cause de crimes ou de délits.

Sources : SSMSI, bases statistiques des victimes et des mis en cause de crimes ou délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2022 ; Insee, estimations de la population (résultats provisoires au 1^{er} janvier 2023).

Les jeunes et les hommes majoritairement mis en cause par la police et gendarmerie nationales

Les moins de 20 ans sont surreprésentés parmi les mis en cause pour atteinte « anti-LGBT+ » : 11 % des mis en cause ont moins de 15 ans, et 24 % ont entre 15 et 19 ans. Ces deux tranches d'âges de la population représentent seulement 3 % et 18 % des mis en cause pour toutes les autres infractions, soit respectivement 3,7 et 1,3 fois moins de mis en cause que pour les actes « anti-LGBT+ » enregistrés. La part des 20-49 ans parmi les auteurs présumés de crimes ou délits « anti-LGBT+ » (35 %) est en revanche

inférieure à leur part parmi l'ensemble des auteurs présumés de crimes ou délits (67 %). Enfin, 20 % des mis en cause ont 50 ans ou plus, soit une part supérieure à celle des auteurs présumés pour les autres infractions (11 %). Les auteurs présumés des crimes ou délits « anti-LGBT+ » sont majoritairement des hommes (83 %). Ces derniers sont plus souvent mis en cause pour des atteintes volontaires à l'intégrité physique et des atteintes aux biens sans violence (respectivement 22 % et 9 % des hommes contre 18 % et 2 % des femmes) alors que les femmes sont plus souvent mises en cause pour des diffamations ou injures (51 % contre 36 % des hommes). ■

Pour en savoir plus

- **Bernardi, V.** (2023), *Les atteintes à caractère raciste, xénophobe ou antireligieux en 2022*, *Interstats Analyse*, n°57, SSMSI
- **Tir, D.** (2022), *Les atteintes « anti-LGBT+ » enregistrées par les forces de sécurité en 2021*, *Interstats Info rapide*, n° 20, SSMSI
- **Matinet, B. et Bernardi, V.** (2022), *Les victimes du sexisme en France*, *Interstats Analyse*, n° 40, SSMSI
- **SSMSI** (2023), *Insécurité et délinquance en 2022 : une première photographie*, *Interstats Analyse*, n° 54, SSMSI
- **SSMSI** (2021), *Insécurité et victimation : les enseignements de l'enquête Cadre de vie et sécurité*
- **L'enquête de victimation « Cadre de vie et sécurité »** : consultable sur <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/L-enquete-Cadre-de-vie-et-securite-CVS>
- **Les bases statistiques infractions, victimes et mis en cause du SSMSI** : consultable sur <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Sources-et-methodes-statistiques/Sources-de-donnees>



Les données des tableaux, cartes et graphiques associés à cette étude, ainsi que des données complémentaires sont disponibles sur Interstats, le site internet du SSMSI : www.interieur.gouv.fr/interstats



SSMSI : place Beauvau 75008 Paris

Directrice de la publication : Christine Gonzalez-Demichel

Rédacteur en chef : Mickaël Portela

Auteur : Josse Carpentier

Conception graphique : Drapeau Blanc

ISSN 2495-5051

Visitez notre site internet

www.interieur.gouv.fr/Interstats

Suivez-nous

sur Twitter : @Interieur_stats

sur LinkedIn : SSMSI

Contact presse

ssmsi-communication@interieur.gouv.fr